

**PROTOCOLE D'ENTENTE**

ENTRE :

L'Université Sainte-Anne (« Conseil »)

-et-

L'Association des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université Sainte-Anne  
(« Association »)

**OBJET : Extension de la convention collective 2016-2020**

Les parties conviennent qu'une entente de principe a été conclue le 30 juin 2020 dans le but de prolonger de (12) douze mois la Convention collective 2016-2020. La nouvelle date d'expiration de cette convention collective est donc fixée au 30 juin 2021.

À l'exception des augmentations accordées en fonction de la clause 42.3, l'ensemble des articles de la convention collective demeure en vigueur et sans changements.

Clause 42.3 sera modifiée pour inclure le suivant :

L'augmentation accordée pour l'année 2020-2021 aux échelles est de 1,75%

Les parties conviennent de présenter ce protocole d'entente pour fins d'une ratification dans les plus brefs délais.

Pour l'Université Sainte-Anne

Pour l'APPBUSA

\_\_\_\_\_  
M. Allister Surette  
Recteur

  
\_\_\_\_\_  
M. James Crombie  
Président

Témoins

  
\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_  
le 16 juillet 2020